

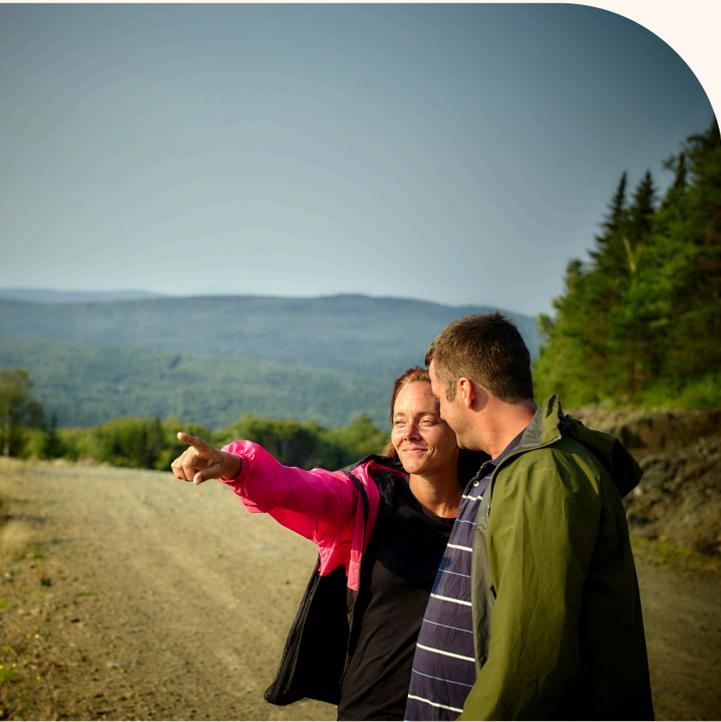
DOMAINE
DES APPALACHES
INC
TERRAINS EN MONTAGNE



Guide de location à court terme

POUR LES
PROPRIÉTAIRES DE
CHALETs LOCATIFS





Chers propriétaires,

Bienvenue au Domaine des Appalaches !

Nous sommes ravis de votre intérêt à faire découvrir notre belle région par vos client.e.s en faisant la location de votre chalet à court terme (AirBnB, chaletàlouerquébec, etc.).

Le guide

- Ce guide a été conçu afin de s'assurer que la location de chalets à court terme soit une activité profitable pour vous et respectueuse de votre voisinage.
- Le respect des règlements municipaux et du Domaine des Appalaches est important pour tous.
- Nous vous demandons donc de consulter attentivement ce guide et de rendre disponible l'Annexe "Guide des locataires" (ou les informations qu'il contient) à vos client.e.s afin de nous aider à conserver la quiétude et le bon voisinage au Domaine des Appalaches.

L'équipe du Domaine des Appalaches Inc.



N'hésitez surtout pas à nous contacter en cas de questions, interrogations ou commentaires. Il nous fera plaisir de vous répondre. Vous pouvez nous rejoindre au **819-888-2314**, sur **Facebook** ou par courriel à l'adresse **info@domainedesappalaches.ca**.

Prenez note que le bureau d'accueil situé au **148 Route 212** est ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h en été. En hiver, le bureau ferme à 16h les samedis.

Votre rôle en tant que locateur

En tant que propriétaire d'un terrain au Domaine des Appalaches, vous êtes responsables des faits et gestes de vos invité.e.s, comme stipulé à vos contrats d'achat.

Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que vos client.e.s respectent les règlements du Domaine des Appalaches.

Pour ce faire, il est primordial de leur transmettre la bonne information sur les services dont ils peuvent profiter durant leur séjour sur notre territoire, et de leur transmettre les règlements qu'ils devront respecter.

Si vos client.e.s ne respectent pas les règlements du Domaine des Appalaches, c'est vous, en tant que propriétaire, qui êtes responsable de toute conséquence possible.

La marche à suivre

①

Tout d'abord, assurez-vous de bien connaître la réglementation municipale et celle propre au Domaine des Appalaches, en vérifiant à votre contrat d'achat et en vous tenant au fait des mises à jour annuelles. Demandez en tout temps une copie auprès de notre équipe !

②

En second lieu, il est primordial d'informer vos invité.e.s de leurs droits et responsabilités. Transmettez leur le Guide du locataire (en Annexe), imprimez une copie affichée visiblement dans votre chalet, mettez-en ligne la version PDF sur votre site de location ou copiez l'information et envoyez-la par message à vos client.e.s

③

Ensuite, communiquez ces informations à votre équipe afin que toutes et tous soient sur la même longueur d'onde.

N'hésitez pas à distribuer une copie de ce guide à tous vos collègues et employé.e.s.

④

Finalement, pour un bon voisinage, avisez vos voisin.e.s et l'équipe du Domaine des Appalaches que vous effectuez de la location à court terme sur votre propriété.

Il est obligatoire d'afficher de façon visible sur le terrain le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable pouvant être rejointe en tout temps. Cette information doit être visible depuis le chemin.

Informations importantes pour vos client.e.s

- L'absence de réseau cellulaire dans la région et la marche à suivre pour vous contacter durant leur séjour. Pensez à fournir un bottin de contacts d'urgence (remorquage, survoltage, etc.) à vos clients;
 - Les chemins sont en gravier et il est important, du 15 octobre au 15 avril environ, d'avoir un véhicule 4x4 ou des pneus à clous;
 - Le chemin à suivre pour se rendre au chalet et de passer récupérer une carte des chemins sur le balcon du bureau d'accueil (disponibles en tout temps). Pensez à indiquer un trajet hivernal le moins pentu possible et évitant les chemins non déneigés;
 - Les directives pour se rendre au dépôt municipal (déchets, recyclage et compost), situé au 12, chemin Jeanne.
-

DOMAINE
DES APPALACHES
INC
TERRAINS EN MONTAGNE



Renters'

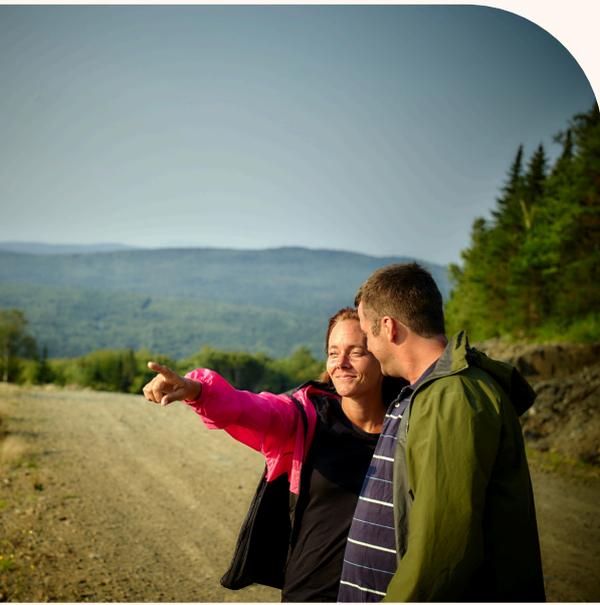
FOR SHORT-TERM
STAYS AT THE
DOMAINE DES
APPALACHES

Guide



Welcome !

Guide - 2025



Dear renters,

Welcome to the Domaine des Appalaches! We are a private domaine and a small family company established in Notre-Dame-des-Bois since 1984.

We are excited to welcome you to our beautiful region during your stay!

You've enjoyed your stay and are thinking of buying land in the region ? contact us to book a visit.

Rules to follow

As short term renters, there are rules that you must follow : they are the municipal as well as the Domaine des Appalaches' rules and regulations.

Thank you for doing your part in maintaining the peaceful aspect of our domain.

- The speed limit is 20 km/h, everywhere, at all times.
- All traffic laws must be respected, including but not limited to :
 - Seatbelts must be worn;
 - No driving under the influence;
 - No overtaking while driving on the dirt roads.
- Fires must be made in a container with a spark arrestor.
- Fireworks are prohibited.
- Renters may circulate on the roads by foot or by car. No other vehicles are permitted (ATVs, mountain bikes, motocross, ski-doo, etc.) : please use the trails designated for this use, outside of the Domaine des Appalaches.
- Safety first : always supervise children around any body of water.
- Limit loud noises (parties, music, generators, etc.), especially at night.
- Animals must be kept on leash at all times while outside, and please pick up after your dogs.
- Renters may not fish in the lakes : many other lakes and rivers are accessible to the public in the region.

Our team at Domaine des Appalaches Inc.



If you have questions regarding the trails, the lakes or other activities in the Domaine des Appalaches, don't hesitate to come to the office and get a map detailing all the interest points. The maps are available at all times on the balcony at the front of the office.

You can reach us at **819-888-2314**, on **Facebook** or by email at **info@domainedesappalaches.ca**.

Our offices are located at **148 Route 212**. We are open from tuesday to saturday, from 9 AM to 5 PM in the summer, and in the winter we close at 4 PM on saturdays.



Roads

Download the maps!



Interest points and shops

Enjoy your stay!

Thank you for choosing our beautiful region for your stay!

Did you know Notre-Dame-des-Bois is one the villages with the highest altitude in Quebec, at an altitude of 555 meters above sea level ?

The Domaine des Appalaches counts 3 summits, and is sprinkled with small lakes and streams to discover. Enjoy our hiking, ski and snowshoes trails and discover the multitude of fauna and flora our region is filled with.